

Date de la convocation :
20/03/2024

Nombres d'administrateurs : 13
Présents : 8
Absents : 2
Absents représentés : 3
Votants : 11

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

Numéro :
2024-007

OBJET :
BUDGET PRINCIPAL CCAS

VOTE
COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2023

Secrétaire de séance :
Bénédicte DAVOISE
Directrice CCAS

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet
acte,

Informe que la présente
délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal
administratif de Montpellier
dans un délai de 2 mois à de sa
publication le 26/03/2024

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le 27/03/2024
ID : 034-263400640-20240325-2024007-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq Mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISETTE, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Isabelle BUFFET-PICHON, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Viviane BAUDE TOUSSAINT a donné pouvoir à Véronique FRYDER-AMEE, Farah CASTANIER a donné pouvoir à Christophe THOMAS, Carmen FARJAS a donné pouvoir à Dominique BAGOT-FLAUZAC

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ.

Exposé des motifs :

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2023 réalisées comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES	2 558 705,28 €
DEPENSES	2 485 215,58 €
Résultat de clôture R002	+ 73 489,70 €

Pour mémoire résultat de gestion 2022 repris au BP 2023 : D002 - 89 005,54€
Soit un résultat Cumulé 2023 à reprendre au BP 2024 : D002 - 15 515,84 €

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES	144 055,04 €
DEPENSES	58 725,55 €
Résultat de clôture R001	+ 85 329,49 €

Pour mémoire résultat de gestion 2022 reporté R001 + 78 594,06€
Soit un résultat Cumulé 2023 à reprendre au BP 2024 : R001 + 163 923,55 €

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.123-4 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2131-12 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 CCAS ;
CONSIDERANT que l'exécution comptable et budgétaire du compte administratif s'est déroulée tel qu'il a été présenté

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 - CCAS de la ville de Servian.
- **AUTORISE** M. le Président, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.
Christophe THOMAS

